

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°047

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Princesse GRANVORKA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurité incendie pour la Ville d'Aubervilliers pour les années 2021 à 2024. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et L.2125-1-1°, R.2162-7, R.2162-9, R.2162-13 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a eu lieu de relancer un nouvel accord-cadre pour répondre à la nécessité d'assurer la sécurité des bâtiments/locaux de la ville et en cas de sinistre afin de répondre aux besoins inhérents de la collectivité ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le présent accord-cadre ayant pour objet les prestations de gardiennage et de surveillance ainsi que des prestations de sécurité incendie dans les bâtiments communaux, pour l'ensemble des manifestations organisées et/ou autorisées sur la ville d'Aubervilliers, et suite à un sinistre ou en prévention des troubles à l'ordre public passé sur appel d'offres conclu conformément aux articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 et R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 et sera renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois (3) années au maximum. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2024.

L'accord-cadre est décomposé en trois (3) lots comme suit, étant entendu que chaque lot est un accord-cadre :

**Lot n°1** : Prestations de surveillance et de gardiennage de l'ensemble des manifestations publiques organisées et/ou autorisées par la ville

**Lot n°2** : Prestations de sécurité incendie, gardiennage et surveillance des bâtiments municipaux

**Lot n°3** : Prestations de surveillance et de gardiennage de l'espace public, des locaux appartenant ou non à la Ville suite à un sinistre ou en prévention de troubles

Les prestations feront l'objet de bons de commande sont conclues sans montant minimum ni maximum conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique et ce pour les trois lots.

**AUTORISE** Madame le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des lots avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- pour le lot n°1 « Prestations de surveillance et de gardiennage de l'ensemble des manifestations publiques organisées et/ou autorisées par la ville», la société NEWGARD
- pour le lot n°2 « Prestations de sécurité incendie, gardiennage et surveillance des bâtiments municipaux», la société TEAM PROTECTION PRIVEE.
- pour le lot n°3 « Prestations de surveillance et de gardiennage de l'espace public, des locaux appartenant ou non à la Ville suite à un sinistre ou en prévention des troubles à l'ordre public», la société NEWGARD

**Reçue en préfecture le : 23/03/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20210311-lmc119704-DE-1-1**

**Publiée le : 24/03/21**

**Certifiée exécutoire : 24/03/21**

Le Maire,

Karine FRANÇLET

